Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BUT TC, veuillez visiter :
buttc.fr/annales-sujets-et-corriges

BUT TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Techniques de commercialisation

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-TC-EP1** • Durée : **2 heures 30** • Coefficient : **3,0**
indicatif

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la demande et choix de l'approche commerciale (3 questions) **Page 3**

2. Organisation logistique et construction du coût export (3 questions) **Page 5**

3. Administration des ventes, douane et sécurisation du paiement (3 questions) **Page 8**

4. Offre marketing adaptée et plan de maîtrise des risques (3 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://buttc.fr/assets/annales/but-tc/C11 - Piloter les opérations à l'international/2026/BUT Techniques de Commercialisation - C11 - Piloter les opérations à l'international - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la demande et choix de l'approche commerciale

Alpina Outdoor étudie une première commande de lampes frontales passée par North Trail Supply, distributeur situé à Toronto. Il faut analyser la demande, préciser les obligations liées à une livraison DAP et préparer les vérifications commerciales avant confirmation.

Question 1.1. Déterminez la quantité totale de lampes frontales commandée et la masse brute totale des cartons. Présentez les calculs et les unités.

Le DT 1 indique 120 cartons contenant chacun 20 lampes frontales. La quantité totale se calcule donc ainsi : $120 \times 20 = 2\,400$ lampes. Chaque carton ayant une masse brute de 6,0 kg, la masse des cartons est $120 \times 6{,}0 = 720$ kg. Cette masse totale porte sur les cartons uniquement : aucune masse de palette n'est ajoutée, car la donnée fournie concerne le carton.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> 2 400 lampes frontales ; masse brute totale des cartons : 720 kg, hors masse des palettes.

Question 1.2. Expliquez la répartition principale des obligations entre vendeur et acheteur sous DAP Toronto, Incoterms® 2020. Indiquez qui organise et paie le transport jusqu'au lieu convenu, qui accomplit le dédouanement à l'importation et qui supporte les droits et taxes d'importation.

Obligation	Partie responsable sous DAP Toronto
Transport jusqu'à l'entrepôt convenu	Vendeur : organise et paie
Formalités d'exportation en France	Vendeur
Déchargement, formalités d'importation, droits et taxes	Acheteur

Le vendeur supporte les risques de transport jusqu'à la mise à disposition des marchandises à Toronto, prêtes au déchargement. L'acheteur prend ensuite en charge le déchargement et l'importation. L'offre doit préciser l'adresse exacte de l'entrepôt et indiquer explicitement DAP Toronto, Incoterms® 2020, pour éviter toute ambiguïté sur le lieu de livraison convenu.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le vendeur organise et paie le transport jusqu'à l'entrepôt et accomplit l'exportation. L'acheteur décharge, dédouane à l'importation et paie les droits et taxes.

Question 1.3. Proposez deux vérifications à effectuer avec le distributeur avant la confirmation de la commande, en tenant compte du contexte interculturel et de la préparation de la vente internationale.

Avant de confirmer la commande, il faut lever les principales ambiguïtés commerciales et vérifier l'adéquation de l'offre au marché canadien :

- Avec le distributeur, vérifier les exigences applicables aux lampes, à la notice et à l'emballage, notamment les langues et mentions à prévoir, puis faire valider la solution retenue.

- Confirmer l’identité et le pouvoir de l’interlocuteur, l’adresse complète de l’entrepôt, l’acceptation du DAP et du déchargement par l’acheteur, ainsi que le prix en CAD, l’acompte et l’échéance du solde. Faire confirmer ces éléments par écrit et convenir du canal de communication privilégié.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Valider les exigences produit et emballage au Canada, puis confirmer par écrit l’interlocuteur, l’adresse, le DAP et les conditions de paiement.

2. Organisation logistique et construction du coût export

Alpina Outdoor étudie une expédition maritime LCL de cartons de lampes frontales jusqu'à l'entrepôt du distributeur à Toronto. Les données de palettisation et les tarifs fournis servent à calculer le fret, l'assurance et le coût vendeur DAP hors droits et taxes d'importation.

Question 2.1. Calculez le volume total des cartons, le nombre de palettes nécessaires et le nombre de cartons par palette. Chaque palette reçoit au maximum 12 cartons. Pour le calcul du volume de transport, utilisez le volume des cartons indiqué au DT 1 et n'ajoutez pas le volume des palettes.

Le volume de transport se calcule uniquement à partir des cartons, sans ajouter celui des palettes : 120 × 0,080 = 9,60 CBM. Pour le palettisage, on divise les 120 cartons par la capacité maximale de 12 cartons par palette : il faut 10 palettes. La commande remplit donc chaque palette à sa capacité maximale, soit 12 cartons par palette.

DR 2 : volume et palettisation

Poste ou opération	Formule ou taux	Résultat
Volume total	Nombre de cartons x volume unitaire	9,60 CBM
Nombre de palettes	Arrondi supérieur : cartons / 12	10 palettes
Fret maritime	Volume total x 74,00 EUR/CBM	
Surcharge carburant	Fret x 12 %	
Assurance	(Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge) x 0,45 %	
Coût vendeur DAP hors droits et taxes	Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge + assurance + frais destination	
Acompte en CAD	29 400 CAD x 30 %	
Solde en CAD	29 400 CAD x 70 %	
Solde converti au cours de référence	Solde CAD / 1,47	
Solde converti au cours à terme	Solde CAD / 1,45	

✓ RÉPONSE À RETENIR

9,60 CBM ; 10 palettes de 12 cartons chacune.

Question 2.2. Calculez le fret maritime, la surcharge carburant et la prime d'assurance. Appliquez F = V × 74, S = F × 0,12 et A = 0,0045 × (18 000 + 520 + F + S), où V est le volume en CBM et les montants sont en EUR. Arrondissez les résultats au centime.

Le volume facturable calculé à la question précédente est de 9,60 CBM. Le fret maritime vaut 9,60 × 74,00 = 710,40 EUR. La surcharge carburant, égale à 12 % du fret, vaut 85,248 EUR, soit 85,25 EUR après arrondi au centime. L'assiette d'assurance est ensuite de 18 000 + 520 + 710,40 + 85,25 = 19 315,65 EUR. La prime correspond à 0,45 % de cette assiette, arrondie au centime.

DR 2 : fret, surcharge et assurance

Poste ou opération	Formule ou taux	Résultat
Volume total	Nombre de cartons x volume unitaire	
Nombre de palettes	Arrondi supérieur : cartons / 12	710,40 EUR
Fret maritime	Volume total x 74,00 EUR/CBM	85,25 EUR
Surcharge carburant	Fret x 12 %	86,92 EUR
Assurance	(Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge) x 0,45 %	
Coût vendeur DAP hors droits et taxes	Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge + assurance + frais destination	
Acompte en CAD	29 400 CAD x 30 %	
Solde en CAD	29 400 CAD x 70 %	
Solde converti au cours de référence	Solde CAD / 1,47	
Solde converti au cours à terme	Solde CAD / 1,45	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Fret : 710,40 EUR ; surcharge : 85,25 EUR ; assurance : 86,92 EUR.

Question 2.3. Déterminez le coût total vendeur jusqu'à l'entrepôt de Toronto selon l'hypothèse DAP, hors droits et taxes d'importation. Utilisez CDAP = 18 000 + 520 + F + S + A + 520. Présentez le détail des postes, le total en EUR et le coût logistique additionnel par rapport à la valeur des marchandises.

Poste	Montant (EUR)
Valeur des marchandises	18 000,00
Frais origine	520,00
Fret maritime	710,40
Surcharge carburant	85,25
Assurance	86,92
Destination et livraison DAP	520,00
Coût vendeur DAP	**19 922,57**

Le total additionne la valeur des marchandises et les frais supportés par le vendeur jusqu'à l'entrepôt de Toronto. Les droits et taxes d'importation sont exclus : sous DAP, ils restent à la charge de l'acheteur. Le coût logistique additionnel correspond aux postes autres que la valeur des marchandises, soit la différence entre le total DAP et 18 000,00 EUR.

DR 2 : coût vendeur DAP

Poste ou opération	Formule ou taux	Résultat
Volume total	Nombre de cartons x volume unitaire	
Nombre de palettes	Arrondi supérieur : cartons / 12	
Fret maritime	Volume total x 74,00 EUR/CBM	
Surcharge carburant	Fret x 12 %	
Assurance	(Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge) x 0,45 %	19 922,57 EUR
Coût vendeur DAP hors droits et taxes	Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge + assurance + frais destination	
Acompte en CAD	29 400 CAD x 30 %	
Solde en CAD	29 400 CAD x 70 %	
Solde converti au cours de référence	Solde CAD / 1,47	
Solde converti au cours à terme	Solde CAD / 1,45	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût vendeur DAP : 19 922,57 EUR ; coûts logistiques additionnels : 1 922,57 EUR.

3. Administration des ventes, douane et sécurisation du paiement

Avant de valider la commande vers le Canada, Alpina Outdoor doit vérifier les données douanières et sécuriser les principaux éléments administratifs de l'exportation. L'entreprise évalue aussi la conversion en euros du solde de 70 % payable à 60 jours et l'effet d'une couverture à terme.

Question 3.1. À partir de la valeur CIF calculée, calculez le droit de douane et la taxe à l'importation selon les taux conventionnels fournis. Indiquez les montants arrondis au centime et rappelez à quelle partie incombe leur paiement sous DAP.

La valeur CIF est la somme des marchandises, des frais d'origine, du fret, de la surcharge et de l'assurance : 18 000 + 520 + 710,40 + 85,25 + 86,92 = 19 402,57 EUR. Le droit est de 6,5 % de la valeur CIF. La taxe est de 5 % de la valeur CIF augmentée du droit. Sous DAP, l'acheteur importateur accomplit les formalités d'importation et paie les droits et taxes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Droit de douane : 1 261,17 EUR. Taxe à l'importation : 1 033,19 EUR, à la charge de l'acheteur sous DAP.

Question 3.2. Calculez le montant de l'acompte et celui du solde en CAD. Convertissez le solde en EUR au cours comptant de référence et au cours à terme proposé. Utilisez EUR = CAD / (CAD pour 1 EUR), comparez les montants et indiquez l'effet de la couverture sur l'incertitude de conversion.

L'acompte représente 30 % du prix et le solde 70 %. La conversion en euros consiste à diviser le solde en CAD par le cours exprimé en CAD pour 1 EUR :

- Au comptant : 20 580 / 1,47 = 14 000,00 EUR.
- À terme : 20 580 / 1,45 = 14 193,10 EUR.

La couverture à terme fixe le montant en euros à recevoir et élimine l'incertitude liée à l'évolution du change. Selon les cours fournis, elle donne ici 193,10 EUR de plus qu'au cours comptant de référence.

DR 2 complété, question 3.2

Poste ou opération	Formule ou taux	Résultat
Volume total	Nombre de cartons x volume unitaire	
Nombre de palettes	Arrondi supérieur : cartons / 12	
Fret maritime	Volume total x 74,00 EUR/CBM	
Surcharge carburant	Fret x 12 %	
Assurance	(Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge) x 0,45 %	8 820 CAD
Coût vendeur DAP hors droits et taxes	Valeur marchandises + frais origine + fret + surcharge + assurance + frais destination	20 580 CAD
Acompte en CAD	29 400 CAD x 30 %	14 000,00 EUR
Solde en CAD	29 400 CAD x 70 %	14 193,10 EUR
Solde converti au cours de référence	Solde CAD / 1,47	
Solde converti au cours à terme	Solde CAD / 1,45	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Acompte : 8 820 CAD. Solde : 20 580 CAD, soit 14 000,00 EUR au comptant ou 14 193,10 EUR à terme. La couverture fixe la conversion à 60 jours.

Question 3.3. Établissez une liste ordonnée de trois contrôles ou documents à sécuriser avant l'expédition. Votre réponse doit couvrir au moins deux des domaines suivants : commande et facture, classement ou données douanières, preuve de transport, assurance, conformité des documents commerciaux ou suivi du paiement.

1. **Commande et facture pro forma :** faire valider les 120 cartons, les 2 400 unités, le prix en CAD, les modalités de paiement et le DAP entrepôt de Toronto.
2. **Données douanières :** vérifier le classement, l'origine et la description des lampes, puis transmettre les informations à l'importateur ou à son courtier en douane.
3. **Expédition et paiement :** confirmer la réservation maritime et l'assurance, vérifier les documents commerciaux et de transport, puis suivre l'échéance du solde à 60 jours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Valider la commande et la facture, contrôler les données douanières avec l'importateur, puis sécuriser l'assurance, les documents de transport et le suivi du paiement.

4. Offre marketing adaptée et plan de maîtrise des risques

La direction souhaite adapter l'offre de lampes frontales au marché canadien et formaliser les engagements pour cette première commande. Il faut également organiser le suivi des risques opérationnels et proposer des indicateurs portant sur plusieurs domaines de l'opération.

Question 4.1. Rédigez une proposition d'adaptation commerciale comportant trois mesures concrètes pour le marché canadien. Au moins une mesure doit concerner l'information produit ou l'emballage, et au moins une autre la relation avec le distributeur ou la formalisation des engagements.

Pour cette première commande canadienne, trois mesures rendent l'offre directement applicable :

1. Faire vérifier avant la mise en vente les mentions de l'emballage et de la notice, leur langue et les exigences applicables au marché visé.
2. Faire signer un bon de commande précisant les 2 400 unités, le prix en CAD, l'acompte de 30 %, le solde à 60 jours et le DAP entrepôt de Toronto, Incoterms® 2020, importation et taxes à la charge de l'acheteur.
3. Désigner un interlocuteur export et convenir avec le distributeur de points de suivi pendant la préparation, l'expédition et la livraison.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Information produit vérifiée, engagements écrits et interlocuteur export avec suivi convenu.

Question 4.2. Complétez le document réponse DR 1 en associant à chaque risque identifié une mesure concrète de prévention ou de suivi et un responsable opérationnel pertinent. Les risques concernent le transport, le change CAD/EUR, les documents de dédouanement à l'importation et la conformité de l'information produit ou de l'emballage.

Reporter dans le DR 1 une mesure vérifiable et le responsable opérationnel capable de la mettre en œuvre pour chacun des quatre risques. Pour le transport, compléter le suivi des jalons par une vérification de l'assurance et un contrôle des colis à réception. Pour le change, la couverture à terme porte sur le solde de 70 % payable à 60 jours. Pour les documents d'importation, l'export vérifie les pièces avec le distributeur ou son représentant avant l'expédition. La conformité produit est contrôlée avant la mise en vente par le responsable qualité ou réglementaire.

Risque	Prévention ou suivi	Responsable opérationnel
Retard ou avarie de transport	Suivre les jalons, vérifier la couverture d'assurance et contrôler les colis à réception.	Responsable logistique
Variation CAD/EUR sur le solde à 60 jours	Fixer le cours du solde par une couverture à terme.	Responsable trésorerie
Erreur ou document manquant pour le dédouanement à l'importation	Vérifier la facture et les documents requis avec l'importateur ou son représentant avant expédition.	Responsable export
Information produit ou emballage non conforme	Faire contrôler les mentions, la langue et l'emballage avant mise en vente.	Responsable qualité ou réglementaire

DR 1 complété : mesures et responsables

Matrice de suivi des risques de l'opération export

Risque	Mesure de prévention ou de suivi	Responsable opérationnel
Retard ou avarie de transport	Suivi, assurance, contrôle réceptio	Resp. logistique
Variation du cours CAD/EUR sur le solde à 60 jours	Couverture à terme du solde	Resp. trésorerie
Erreur ou document manquant pour le dédouanement à l'importation	Vérifier facture et pièces requises	Resp. export
Non-conformité de l'information produit ou de l'emballage pour le marché visé	Contrôler mentions et emballage	Resp. qualité

✓ RÉPONSE À RETENIR

DR 1 : transport par la logistique, change par la trésorerie, documents par l'export, conformité par la qualité ou le réglementaire.

Question 4.3. Proposez trois indicateurs de suivi de l'opération, chacun assorti d'une périodicité ou d'un jalon de contrôle. Les indicateurs doivent couvrir au moins deux domaines parmi la logistique, la qualité de service, le coût et le paiement.

Suivre trois indicateurs couvrant la logistique, la qualité de service et le paiement :

- **Respect des jalons de transport :** comparer les dates prévues et réelles à chaque étape, de l'expédition à la livraison.
- **Avaries à réception :** relever le nombre de cartons endommagés lors du contrôle avec le distributeur à la livraison.
- **Encaissement du solde :** vérifier le règlement des 70 % en CAD à l'échéance contractuelle de 60 jours et relancer immédiatement en cas de retard.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler les jalons de transport, les avaries à la livraison et l'encaissement du solde à 60 jours.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve C5 de Techniques de commercialisation, session 2026, code 26-BUT-TC-EP1, dure 2 heures 30 et porte un coefficient indicatif de 3. Elle porte sur une première exportation de lampes frontales d'Alpina Outdoor vers Toronto. Elle évalue l'analyse commerciale, l'Incoterm DAP, la palettisation, la cotation et le coût export, les données douanières, la couverture du change et le suivi opérationnel des risques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Sous DAP Incoterms® 2020, le vendeur organise et supporte le transport jusqu'au lieu convenu, prêt pour le déchargement.
- Sous DAP, l'acheteur prend en charge le déchargement, les formalités d'importation et le paiement des droits et taxes.
- Le fret est le volume facturable en CBM multiplié par le tarif par CBM; la surcharge carburant est calculée sur le fret.
- Pour convertir un montant en CAD en EUR, diviser le montant en CAD par le nombre de CAD correspondant à 1 EUR.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présenter les calculs avec les unités et les arrondis demandés, notamment en CBM, EUR, CAD et kg.
- Pour les palettes, arrondir à l'entier supérieur le nombre de cartons divisé par la capacité maximale.
- Ne pas inclure les droits et taxes d'importation dans le coût vendeur DAP demandé.
- Relier chaque risque à une mesure concrète, un responsable adapté et un indicateur assorti d'un jalon ou d'une périodicité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le nombre de palettes et le volume facturable ?

Multipliez le nombre de cartons par le volume unitaire pour obtenir le volume total en CBM. Divisez ensuite le nombre de cartons par la capacité maximale d'une palette et arrondissez le résultat à l'entier supérieur.

Q : Qui paie les droits et taxes lorsque la livraison est conclue en DAP ?

Dans les conditions DAP du sujet, le vendeur organise et supporte le transport jusqu'au lieu convenu, prêt pour le déchargement. L'acheteur prend en charge le déchargement, les formalités d'importation et les droits et taxes dus.

Q : Comment comparer la conversion au comptant et la couverture à terme ?

Divisez le solde en CAD par le cours exprimé en CAD pour 1 EUR, pour chaque hypothèse. Comparez les montants en euros. Le cours à terme proposé fixe le taux de conversion à l'échéance et réduit l'incertitude liée à l'évolution du change.

Q : Quelles précautions suivre pour la cotation et les documents demandés ?

Utilisez les données et hypothèses du dossier, détaillez chaque poste et indiquez les unités et arrondis. Vérifiez la cohérence de la commande, de la facture, des données douanières et des documents de transport ou d'assurance.

Sujet officiel associé (PDF) : https://buttc.fr/assets/annales/but-tc/C11 - Piloter les opérations à l'international/2026/BUT Techniques de Commercialisation - C11 - Piloter les opérations à l'international - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BUT Techniques de Commercialisation : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.